

**MAIRIE
DE
COMBON**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026
ID : 027-212701643-20260304-2026_2_36-AR



ARRÊTÉ N° 2026/036

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UN CONCOURS DE COINCHÉE

LE SAMEDI 11 AVRIL 2026 – CLUB DES BLEUETS

Le Maire de la commune de Combon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et 1.2212-2,
Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles R211-22 à R211-26, L 211-1 et suivants,
Considérant la demande faite par Madame Lydie BERSOT, présidente du Club des Bleuets, relative à l'organisation d'un concours de coinchée prévu le 11 avril 2026 de 13h00 à 19h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge à Combon,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Lydie BERSOT, présidente du Club des Bleuets de Combon, est autorisée à organiser un concours de coinchée le 11 avril 2026 de 13h00 à 19h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge à Combon.

Article 2

Madame Lydie BERSOT, présidente du Club des Bleuets de Combon, est responsable de l'organisation de la manifestation.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que Madame Lydie BERSOT, présidente du Club des Bleuets de Combon, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Lydie BERSOT, présidente du Club des Bleuets de Combon,
- La gendarmerie de Brionne
- La préfecture de l'Eure
- Le service départemental d'incendie et de secours

Transmis en préfecture de l'Eure le : 04/03/2026

Affiché le : 04/03/2026

Fait à COMBON, le 04/03/2026

Rémy LECAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon

